



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 mai 2023

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement : projet d'acquisition de bornes tactiles au Cossec Pepito Ferretti

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement : projet d'acquisition de bornes tactiles au Cosec Pepito Ferretti

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport-santé et parité, visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 21 mars 2023 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2023 et son annexe, la note d'information du 13 février 2023 du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant que le Cosec Pepito Ferretti se situe dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) Sud ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de moderniser les infrastructures sportives ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses en € HT 10 000,00 €

Recettes

Etat-DPV	80%	8 000€
Autofinancement CAB	20%	2 000€

OBJET : Plan de financement : projet d'acquisition de bornes tactiles au Cossec Pepito Ferretti

- La demande de financement auprès de l'Etat, notamment la Dotation Politique de la Ville 2023.

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **24 MAI 2023**
et publication ou notification
du **24 MAI 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI